

Lieux de culte, végétation, ancêtres, en Indonésie de l'Est : qui protège et qui est protégé?

Claudine Friedberg	<i>APSONAT, UMR 8575 MNHN/CNRS, Paris, France</i>
Y. Purwanto	<i>Laboratoire d'ethnobotanique, Research Center for Biology-LIPI (Indonesian Institute of Sciences), Bogor : e-mail : purity@indo.net.id</i>
Dyah M. Suharno	<i>Badan Pengkajian dan Peneran Teknologi (Agency for the Assessment and Application of Technology, BPPT), Jakarta</i>
Eko B.Walujo	<i>Laboratoire d'ethnobotanique, Research Center for Biology-LIPI (Indonesian Institute of Sciences), Bogor</i>

ABSTRACT

This article discusses knowledge and local wisdom of the East Indonesian societies specially Bunaq and Dawan society in (Nusa Tenggara Timur/West Timor), Dani society in Baliem valley (Irian Jaya) and Alune society at Lumoli (Seram, Moluccas). Furthermore, it covers their knowledge and wisdom of natural resources, particularly the relation of the natural sacred site to natural resources. The existence of natural sacred site and various rituals activities related to their effort in order to protect plants natural resources, and it has played an important role in protecting and conserving plant natural resources. The knowledge and local wisdom of these societies and their role in plant diversity conservation will be discussed completely in this article.

Key words : Natural sacred site, biodiversity, protection and conservation

INTRODUCTION

L'idée que la sacralité d'un lieu a un rapport avec la biodiversité vient de ce que l'on pense, sans le dire expressément, que cette sacralité entraîne une mise en défens de ce lieu. Mais est-ce toujours le cas et quelle est la nature exacte, du point de vue social, des interdits en jeu? En ce qui concerne la biodiversité, il faut analyser l'effet de cette éventuelle mise en défens sur la dynamique des populations animales et végétales se trouvant dans le périmètre protégé. Les exemples que j'ai rencontrés au cours de mes recherches relèvent de situations si différentes qu'il m'est apparu nécessaire, dans un premier temps, de dresser une typologie des sites sacrés en combinant les deux sortes de données, sociales et écologiques, afin de mieux comprendre le rôle qu'ils jouent ou qu'on veut leur faire jouer dans la gestion de l'environnement.

C'est ce que nous allons tenter de faire à travers quelques exemples concernant des sociétés de l'Indonésie orientale¹, les uns dans le district Belu au centre de Timor, un autre,

¹ Les disparités dans les informations sont dues au fait qu'elles ont été recueillies dans des objectifs différents. Pour les Dani comme pour les Alune il s'agissait de données recueillies lors de recherches sur le terrain qui n'ont pas duré plus d'un an et dans le cadre de l'élaboration de thèses portant sur les relations sociétés/environnement qui ont été soutenues en Sciences de la Vie (Purwanto, 1997 et Suharno, 1997) Par contre les données concernant les Bunaq ont été recueillies par moi-même pour une thèse es-Lettres et Sciences humaines (Friedberg, 1982) au cours de recherches

celui des Dani en Papua Barat (Nouvelle Guinée) et le dernier, celui des Alune dans l'île de Seram aux Moluques.

Ces exemples ont été choisis parce que chacun représente un ensemble de variables différentes, soit sur le plan écologique, soit sur le plan des pratiques ayant un impact sur l'environnement et qu'il nous paraît intéressant de savoir en quoi ces variables pouvaient avoir un rapport avec le sens donné, dans les sociétés concernées, à une "sacralité" de ces lieux protégés.

Les trois groupes de populations dont il sera question ici sont des agriculteurs sur brûlis dont les pratiques ne sont pas équivalentes. A Timor l'élevage est très important, le bétail (comprenant des porcs, des chèvres et des buffles maintenant remplacés par des vaches balinaises) jouant un rôle essentiel dans les échanges cérémoniels. Les Dani de Nouvelle Guinée sont aussi des agriculteurs sur brûlis mais qui ont développé depuis des millénaires une agriculture très sophistiquée sur alluvions de fond de vallée, combinée à l'élevage du porc, ce dernier ayant une grande importance cérémonielle. La chasse et la cueillette est pour eux très secondaire. C'est exactement l'inverse pour les Alune de Seram: s'ils sont également des agriculteurs sur brûlis, leur nourriture de base provient d'une espèce spontanée, le sagoutier (*Metoxylum sp.*).

A ces différences de modes de vie s'ajoutent des conditions écologiques diversifiées. A Timor règne un climat à saison sèche marquée et une végétation arborée semi-décidue alors qu'à Seram et en Nouvelle Guinée nous sommes dans un climat tropical humide avec une végétation sempervirente, mais à des altitude différente dans l'un et l'autre cas.

Le premier exemple présenté se situe chez les Bunaq de Timor. C'est celui d'un bosquet où, en dehors de certaines circonstances, la coupe ou le prélèvement de tout élément végétal est totalement interdit. Il a été choisi parce que c'est celui sur lequel les données sont les plus complètes, surtout du point de vue du rôle joué par ce bosquet dans le fonctionnement de la société locale. Nous examinerons ensuite les cas d'autres lieux, toujours à Timor, où la coupe est interdite, chez les Bunaq d'abord puis ailleurs dans le district Belu, notre objectif étant d'une part d'examiner le rôle particulier de chacun de ces lieux dans les relations aux vivants et aux morts et, d'autre part, de tenter de comprendre quelle influence ces lieux peuvent avoir dans la dynamique des écosystèmes. Nous passerons ensuite à l'examen des lieux protégés dans les deux autres populations situées l'une en Irian Jaya, l'autre à Seram.

UN BOSQUET SACRÉ BUNAQ DANS LE HAUT LAMAKNEN : SIMULU-TANTUS

Ce bosquet est situé à environ 750 mètres d'altitude, sur le territoire du village bunaq d'Abis, dans le Haut Lamaknen, à la frontière avec la partie orientale de l'île, colonie portugaise jusqu'en 1975. La végétation y est frappée d'un interdit de coupe, c'est-à-dire

sur plusieurs terrains totalisant environ trois ans entre 1966 et 1973. J'avais en outre bénéficié des recherches effectuées par Louis Berthe jusqu'en 1968 sur cette population. Les relevés botaniques dans les sites sacrés à Timor ont été effectués avec les deux collègues indonésiens du LIPI au cours d'une brève mission en décembre 1997.

que ce bosquet est considéré comme *por*, terme qui ne correspond pas exactement à notre terme "sacré" mais qui signifie plutôt "interdit". Pour désigner ce bosquet les Bunaq utilisent un toponyme : Simulu Tantus.

Le bosquet se trouve inséré dans les terres réservées à la culture, entourées d'une enceinte collective, et jadis interdites au bétail. Ces terres sont utilisées dans un système de rotation alternant des champs et des jachères. En 1973, ces dernières duraient de six à huit ans et il y avait donc déjà un contraste important entre la végétation (en majorité sempervirente) du bosquet sacré formé de grands arbres et celle des terres de culture où les jachères ne portaient que des arbres jeunes, de petit diamètre, composés en majorité de Légumineuses. En effet, les Bunaq avaient l'habitude de laisser, d'un essartage à l'autre, quelques arbres destinés à servir de porte graines au moment où le champ était abandonné après trois ans de culture. Les espèces les plus fréquemment laissées étaient *Sesbania grandiflora*, *Cassia timoriensis* et *Leucaena leucocephala*, récemment introduit.

En 1997, lors de notre enquête, le contraste entre la végétation arborée du bosquet et celle des environs était encore plus flagrante. En effet cette région subissait une véritable catastrophe écologique due à la suppression de l'opposition entre terres de cultures et terres de parcours pour le bétail et d'un changement dans les pratiques d'élevage des bovins. Ces derniers, des vaches balinaises données par le gouvernement² n'étaient pas laissés en liberté, mais étaient attachés au piquet et nourris en particulier avec des pousses des Légumineuses qui constituent la majorité des espèces du recru dans les jachères. La régénération des arbres était ainsi stoppée sur l'ensemble du territoire du village.

Le bosquet a environ 400 mètres de diamètre. On y trouve un autel construit comme un autel de source, c'est-à-dire comportant deux petits murets de pierre sèche de part et d'autre d'un espace où est censée se trouver la source avec au-dessus une grande pierre plate autrefois surmontée d'une effigie d'ancêtre en pierre; mais, de mémoire d'homme, aucune eau ne na jamais coulé de cet endroit. Ce bosquet abrite pourtant un point d'eau qui alimente un ruisseau, mais celui-ci se trouve en contrebas de deux à trois mètres, à 150 mètres environ, ce qui indiquerait un abaissement de la nappe phréatique depuis l'installation de l'autel. A partir du point d'eau a été aménagé un petit canal sur le bord duquel tous les membres du village peuvent planter des aréquiers. En saison des pluies, le point d'eau se transforme en une véritable mare. Autour on trouve des *Pandanus*, des rotins (*Daemonorops sp.*), des palmiers à sucre (*Arenga pinnata*), des bambous (*Dendrocalamus asper*). Les Bunaq considèrent que toutes ces espèces utiles ont poussé spontanément. Il existe même un interdit de plantation pour l'*Arenga*. Quant aux bambous personne ne se souvient qu'ils aient pu être plantés, même si les Bunaq considèrent que *Bambusa blumeana* est le seul qui soit indigène à Timor et que les autres ont été apportés par leurs ancêtres.

Le reste du bosquet est composé d'une végétation arborée majoritairement sempervirente pouvant atteindre 30 mètres de haut, comprenant principalement des *Ficus* (*F.variegata*, *F.racemosa*), *Syzygium polyanthum* (Myrtaceae), *Bischofia javanica* (Euphorbiaceae) des *Alstonia scholaris* et *A.spectabilis* (Apocynaceae), *Albizia chinensis* (Fabaceae), *Vitex*

² Ce bétail a été donné aux habitants du Haut Lamaknen pour les dédommager à la suite des destructions des maisons et des biens, lors du conflit suscité par l'invasion de la partie portugaise de Timor par l'armée indonésienne en 1975. Le désordre qui en est résulté explique que les statues d'ancêtres aient été volées pour être vendues à des commerçants peu scrupuleux.

pubescens et *Dysosylum gaudichaudianum* (Méliaceae). Dans le sous-bois les fougères sont nombreuses. L'inventaire que nous avons effectué montre que les espèces de ce bosquet peuvent être retrouvées ailleurs à Timor dans les lieux jouissant d'une relative humidité : les points d'eau, les bords des rivières et les versants qui reçoivent beaucoup de précipitations lors de la mousson du nord-ouest (commençant entre octobre et décembre et s'achevant entre mars et avril) et également lorsque tombent les petites pluies venant du sud (entre mai et juin).

A Simulu Tantus il est non seulement interdit de couper les arbres mais jusqu'à la moindre branche, excepté le jour où s'y déroulent des rituels qui ont lieu annuellement, début avril, après les grandes pluies, mais que les petites risquent de gêner la maturation du maïs et du riz. Ces rituels se déroulent en deux temps : d'abord ceux qui concernent l'ensemble de la population du village, puis ceux effectués par les membres de la maison responsable de l'autel qui se trouve dans le bosquet. Cette maison est considérée comme héritière de celle à laquelle appartenait le chef de la population occupant le village avant les Bunaq. Dans leur histoire mythique, les Bunaq en effet racontent comment, venant de l'Est, ils ont chassé ou tué la population qui habitait Lamaknen auparavant. A Abis, ceux qui sont arrivés les premiers ont occupé la maison qui détenait la chefferie³ et ont pris sa place. Dans le récit, il est affirmé que la fonction a été volontairement transmise par l'ancien chef qui était déjà âgé, aux nouveaux arrivants qui placèrent sur l'autel de Simulu Tantus l'effigie de leur ancêtre apportée avec eux.

Tout au long de la journée cérémonielle qui se déroule dans le bosquet, ce sont des membres de la maison qui officient. En effet, bien qu'ayant perdu la chefferie, la maison continue à jouer un rôle important, en tant qu'héritière de la chefferie autochtone, dans les rapports que les membres du village entretiennent avec le milieu végétal, qu'il s'agisse de plantes cultivées ou sauvages. C'est dans cette maison que se trouve l'homme qui détient la fonction de "maître des prémices, des pousses et du santal" ainsi que le *kapitan*, chef "des gardiens des produits du sol" qui assure le respect des interdits de cueillette et de coupe. Ce dernier, avant que ne commence le premier rituel, peut donner l'autorisation de couper et de prélever dans le bosquet des bambous, des rotins ou des fibres de palmier à sucre à ceux qui en ont besoin pour construire ou réparer une habitation. C'est-à-dire qu'à cette occasion des prélèvements qui ne tuent pas les plantes sont possibles, mais aucun arbre ne peut être coupé.

Voyons maintenant ce que nous apprend le déroulement des rituels

Le premier rituel s'inscrit dans le cycle cérémoniel lié aux pratiques agraires. Il est destiné à marquer la séparation entre la saison des pluies et la saison sèche et à préparer ainsi la maturation des céréales, maïs et riz, cultivées par les Bunaq et qui constituent leur nourriture de base (Friedberg, 1989). Pour cela, le "maître des prémices" et le *kapitan* vont récolter dans la mare qui en cette saison occupe une partie du bosquet, des écorces de racines aériennes de *Pandanus*. Elles sont censées attirer la sécheresse et donc provoquer la

³ Il s'agit là du chef "féminin" (fonction détenue par un homme) qui règle les affaires intérieures au village. En effet, comme dans d'autres sociétés timoraises, les Bunaq ont une double chefferie, le chef masculin étant chargé des rapports avec l'extérieur.

fin des pluies parce qu'elles sont de couleur jaune et apparaissent sèches même si elles sortent de l'eau. Ils prélèvent aussi, pour les mêmes raisons, des écorces aux aréquiers qui poussent au bord du canal à la sortie du bosquet. Ces différentes écorces sont ensuite partagées entre tous les membres du village assistant à la cérémonie. Dans les jours qui suivent, chacun, muni de ces écorces, effectuera un rituel à ses autels de champ. A cette occasion il plantera un bambou sur lequel il fixera une palme de palmier à sucre, disposée en cercle et censée figurer le soleil dont on espère qu'il va s'installer dans le ciel à la place des nuages

La collecte et la distribution des écorces achevée commencent l'autre rituel qui se déroule à l'autel de source. Celui-ci est exécuté par un troisième personnage⁴, toujours issu de la même maison et qui est responsable des objets sacrés de cette dernière et des rituels qui concernent ses membres. Il fait des offrandes de bétel et de riz à ses ancêtres, maîtres de l'autel, et récite des prières à leur intention pour que la récolte soit bonne et qu'ils protègent leurs descendants.

L'ensemble des rituels effectués à Simulu Tantus à la fin des grosses pluies de mousson et avant la maturation des grains, s'inscrit dans les conceptions que les Bunaq se font des êtres vivants. Ils nous éclairent sur le sens de l'interdiction totale de coupe dans ce bosquet en nous incitant à établir un rapprochement avec un autre épisode rituel du cycle agricole, l'accueil des semences avant l'arrivée des pluies de mousson et le début des semaines. Ces semences, censées être un don du monde d'en haut, sont reçues sur l'autel collectif du village. A cette occasion il faut offrir un coq que l'on doit tuer en le frappant avec un gourdin et non en lui coupant la gorge comme à l'habitude afin, disent les Bunaq, de ne pas couper les racines des plantes que l'on va semer. En effet, les racines sont liées à la vitalité de tous les êtres vivants, les couper c'est interrompre le cycle vital et le circuit de transformation des êtres qui se poursuit par delà la mort. Les hommes aussi ont des racines qui sont représentées par des objets sacrés. Ainsi dans le dernier rituel funéraire on sépare les racines du mort de celles des autres vivants pour lui permettre d'aller rejoindre les autres ancêtres dans le village des morts situés au sommet des plus hautes montagnes. Il n'y a coupure que dans le cas de mort violente, ce qui exige un type de cérémonie différente de celui effectué pour les morts de vieillesse ou de maladie. C'est ce qu'il se passe aussi quand on coupe un arbre et dans ce cas il faut exécuter un rituel afin de renvoyer son âme à ses "mère et père" et assurer ainsi la continuité du cycle vital (Barraud et Friedberg, 1996).

Les différents types de bois interdits de coupe chez les Bunaq.

A Lamaknen il existe d'autres sources que celle de Simulu Tantus. Certaines sont entourées de bosquets protégés sans que cette protection soit explicitée ni toujours liée à la présence d'un autel, d'autres ne sont pas entourées d'un tel bosquet.

⁴ Le fait que ce soit une personne différente de la même maison qui occupe chaque fonction vient de ce que ces fonctions sont détenues par des fragments de matrilignages ou *dil*, fondés par des femmes originaires de maisons différentes. Dans les maisons bunaq, les *dil* demeurent distincts.

Mais il y a aussi d'autres types de bois et de forêts protégées dont l'existence s'explique par l'association que les Bunaq établissent entre le froid, l'humidité et la fertilité et leur à la vie et le bon déroulement du cycle vital. Leur conception du vivant implique comme nous venons de le voir, l'idée que tous les êtres vivants possèdent des racines et que celles-ci doivent maintenues au frais et à l'abri du soleil. Pour cette raison, l'habitat des hommes ainsi que les objets représentant leur racine doivent être placés à l'ombre des arbres. Ainsi un bois interdit de coupe s'étend autour des villages coutumiers où s'élèvent les maisons lignagères (Il y a en deux exemples dans le tableau en annexe : Nualain et Raihuli). Ces villages sont souvent installés sur des buttes en raison de l'état de guerre permanent qui régnait jadis. Sur ces hauteurs on trouve un mélange d'espèces sempervirentes et d'espèces décidues (comme *Bombax ceiba* et *Tetrameles nudiflora*). Les Bunaq considèrent ces bois comme des *zobuq batuk op* " forêts épaisses de hauteur " mais pour les désigner ils parleront du *tas*, " village coutumier " portant telle appellation, par exemple *Abis tas*. Il n'est pas besoin de préciser que cette forêt est interdite de coupe, ceci est évident pour tous.

Des espèces arborées sempervirentes, considérées comme " froides " (par exemple à *Abis*, *Mallotus philippensis* et des *Ficus*: *F.ampelos* et *F.tinctoria*) entourent l'autel collectif du village qui représente les racines de ses membres. Dans le village lui-même on trouve des arbres qui ombragent les habitations lignagères où sont conservés les objets sacrés propres à chaque maison et représentant les racines de l'ensemble de ses membres. Parmi ces arbres les plus fréquents sont *Aleurites moluccana*, le bancoulier, et *Alstonia scholaris* qui sont des arbres utiles. Les noix de bancouli fournissaient jadis la seule huile d'éclairage et les fleurs d'*Alstonia* étaient mangées en légume.

Il est difficile de dire dans quelle mesure les arbres des villages coutumiers ont été plantés, (sauf quand il s'agit d'arbres fruitiers comme différentes espèces de *Citrus*) ou si ce sont des pousses spontanées qui ont été protégées; signalons que le bancoulier n'est certainement pas indigène à Timor. En 1997 nous avons constaté que là où *Abis* a été reconstruit après sa destruction, de grands arbres ont été conservés tandis que d'autres ont été plantés autour des maisons constituant une véritable agroforêt avec de nombreux papayiers et bananiers.

Signalons enfin un autre type de forêts protégées, celles qui se trouvent sur les sommets des montagnes où sont censés se rendre les défunt après les dernières cérémonies funéraires dans ce que l'on appelle un *tas masaq* " un grand village ". Là, s'il est interdit de couper les arbres c'est que la forêt est censée être l'habitat des ancêtres.

Les bosquets et forêts protégées dans le reste du district Belu

Lors de notre mission exploratoire fin 1997, nous avons pu repérer différents types de bosquets ou forêts plus ou moins étendus où la coupe est interdite. Comme à Lamaknen ces bois se signalent dans le paysage par la luxuriance de la végétation par rapport à celle qui les environne. Nous avons effectué des inventaires botaniques dans plusieurs d'entre eux et avons tenté de recueillir quelques informations sur leur rôle dans les sociétés locales. Dans l'organisation traditionnelle, celles-ci étaient divisées en plusieurs principautés où toute la population parle la même langue le Tetun qui est une langue de la

famille austronésienne contrairement au bunaq. La façon dont nous avons procédé lors de l'enquête est déjà une indication sur le statut de ces bois. Pour chacun de ceux qui nous avaient été signalés par la rumeur publique, nous avons d'abord cherché le représentant local de l'administration qui nous a indiqué quel était le responsable traditionnel du lieu protégé et ce n'est qu'en présence de ce dernier et d'autres responsables coutumiers que nous avons pu pénétrer dans ces bois et bosquets et recueillir des échantillons botaniques. Comme à Lamaknen, ces lieux sont désignés par des toponymes et, dans le langage courant, les informateurs n'en parlent pas comme de *alas lulik*, *alas* signifiant forêt et *lulik* étant l'équivalent du bunaq *por*, c'est-à-dire "interdit" plutôt que "sacré".

Parmi les bois inventoriés nous avons relévé de petits bosquets du même type que Simulu Tantus, de taille restreinte, situés autour d'une petite source. On y trouve généralement un autel constitué d'une simple pierre plate, où sont effectués plus ou moins périodiquement des rituels, sous la responsabilité d'une maison particulière, le plus souvent celle du chef coutumier actuel ou, comme à Abis, celle qui a hérité de la gestion des ressources du territoire.

Dans la plaine de la côte sud, à Laran, le village central de l'ancien royaume de Wehali qui était jadis le suzerain pour tout le pays Belu, un bosquet protégé situé à côté d'un point d'eau entoure un objet sacré, patrimoine dont les souverains de Wehali ont hérité de leurs ancêtres; Il s'agit d'un petit canon de facture européenne à côté duquel a lieu un rituel de récolte valable pour l'ensemble du royaume.

Ce type de bosquet apparaît souvent comme des agroforêts dans lesquelles les espèces utiles sont nombreuses. Il n'est pas toujours possible de faire la part entre ce qui pousse spontanément et est protégé comme les bambous, les Pandanus et les rotins, et ce qui est planté. Dans le cas des aréquiers, la différence est facile à établir car celui qui en a planté est propriétaire de ses arbres.

Dans le village de Laran et sur toute la côte sud les habitations sont construites en plein soleil sur des espaces dénudés, ce qui implique une autre conception du monde que celle des Bunaq. Par contre, dans la zone montagneuse au centre du pays Belu, nous avons retrouvé des relations à la végétation arborée comparables à ce que nous avons vu à Lamaknen et nous y avons effectué un inventaire dans une forêt située sur les flancs d'une montagne et protégée parce qu'elle est considérée comme le séjour des défunt du village qui se trouve à son pied. Ce village lui-même est construit sous les arbres.

A plus basse altitude nous avons recueilli des échantillons dans une forêt protégée bordant une importante résurgence et enfin une autre, plus étendue, sur la côte sud. La végétation de ces deux forêts est très luxuriante, l'une parce qu'elle est bénéficié de l'eau débordant de la résurgence durant la saison des pluies de mousson, l'autre parce qu'elle reçoit en plus en abondance les petites pluies venues du sud. Dans un cas comme dans l'autre nous n'avons pu éclaircir les raisons pour lesquelles ces forêts sont protégées et quel type de rituel sont effectués sur la pierre d'autel qui s'y trouve.

D'une façon générale il est difficile de déterminer si les autels concerne le bosquet en tant que tel, ou la source qui s'y trouve, ou si c'est la présence d'un objet sacré qui entraîne celle du bosquet comme cela semble le cas pour le canon patrimoine de Laran. On peut aussi se demander si ces autels ont été mis là pour être protégés par l'ombre des arbres

qu'il est interdit de couper pour une raison qui tient au statut sacré du lieu ou bien si ces arbres ont été protégés parce que ces autels y avaient été placés.

Il faut néanmoins signaler que tous les autels entourés de bosquets protégés ne sont pas situés à des points d'eau. Inversement il n'y a pas d'autels à toutes les sources et celles-ci ne sont pas toujours entourées de bosquets explicitement frappés d'interdit de coupe. Dans le climat timorais où certaines sources tarissent en saison sèche, les points d'eau permanents sont précieux, mais ils ne semblent pas faire explicitement l'objet d'un culte. L'existence à Lamaknen d'une configuration spéciale des autels de source, comme à Simulu Tantus, pourrait être un indice de "sacralisation" de celles-ci au moins à l'époque où ces autels ont été construits par les prédecesseurs des actuels habitants. Dans le cas de ce bosquet on peut supposer qu'il existait déjà avec son autel de source quand la statue d'ancêtre y a été placée.

On peut aussi remarquer qu'il n'est jamais dit explicitement que la protection de la végétation autour des points d'eau est nécessaire pour les préserver. Par contre, on nous a souvent déclaré que la coupe des arbres dans les cas de transgression d'interdit pour cause d'abandon de la coutume, avait entraîné le tarissement de la source. L'association source/végétation arborée protégée apparaît donc comme un concept implicite qui n'émerge que dans les situations de crise.

Examinons maintenant le rôle joué par ces espaces protégés dans la conservation de la biodiversité.

Pour cela il nous faut d'abord nous demander quelles données nous possédonns sur la flore de Timor. Avec son climat à saison sèche marquée, la flore de Timor est beaucoup moins riche que celle des îles de l'archipel indonésien où la pluviosité est plus élevée. Pour cette raison cette île a peu intéressé les botanistes et les données sur la végétation de Timor ne sont pas très abondantes et surtout pas très précises. Elles varient largement d'une source à l'autre, comme le signale l'ouvrage le plus récent publié sur l'écologie de la région, *The Ecology of Nusa Tenggara and Maluku*⁵. En particulier il existe une grande confusion dans la définition et la limitation des formations végétales. Ainsi la carte fournie (pp.202-203) pour l'ouest de Timor est trop peu détaillée pour que l'on puisse y repérer les bosquets et forêts inventoriées pour cette étude, sauf la forêt côtière située au sud qui est signalée comme "mixed tropical monsoon forest". Par contre Lamaknen et d'autres zones de la région Belu où nous avons enquêté sont classés comme "forest savanna", "palm savanna" ou "open savanna". A Timor la végétation varie en fonction de l'altitude et de l'humidité, l'une et l'autre pouvant être liées. Il y a une gradation de précipitations de la côte nord, peu arrosée, à la côte sud plus humide. En effet seule cette dernière et les versants bien orientés bénéficient de la deuxième petite vague de pluies, quand au début de son renversement au sud le vent se charge d'humidité en traversant le bras de mer séparant Timor de l'Australie.

Il est difficile d'imaginer ce que pouvait être la végétation naturelle à Timor avant que l'agriculture et l'élevage ne la transforment. Dans la zone que nous avons étudiée, les cycles de rotation de l'agriculture sur brûlis sont de plus en plus courts et dans les périodes

⁵ Il s'agit du volume V de la série consacrée à l'écologie de l'Indonésie : Kathryn A. Monk, Yance de Freitas, Gayatri Reksodiharjo-Lilley. - *The Ecology of Nusa Tenggara and Maluku* (Ecologie des petites îles de la Sonde et des Moluques), in *The Ecology of Indonesia series*, Vol.V, 1997.

d'abandon la végétation secondaire a rarement le temps d'atteindre le stade forestier. De grands espaces sont couverts de savanes et, en altitude, de prairies. Actuellement la végétation de Timor ne comporte de végétation sempervirente que sur les sommets bien arrosés, en certaines zones de la côte sud, autour des points d'eau permanents et sur les bords des ruisseaux et rivières qui s'en écoulement. Ailleurs la végétation comporte de nombreuses espèces décidues

Jusqu'à l'altitude de 900 mètres environ où nous avons effectué des inventaires nous avons trouvé un certain nombre d'espèces communes aux différents bosquets et forêts protégés. Les *Ficus*, en particulier, sont toujours les espèces les plus représentées tandis que dans les sous-bois on trouve différents palmiers, des rotins, *Caryota mitis*, *Corypha utan*... Ces derniers restent de petite taille, alors que dans les zones non protégées qui ont été défrichées, ce palmier atteint sa taille normale et devient dominant dans des formations caractéristiques des basses terres de Timor. Certaines espèces ne se trouvent qu'à basse altitude comme *Terminalia catappa*, *Barringtonia racemosa*, *Callophyllum inophyllum*, etc. Les tamarins (*Tamarindus indica*) qui poussent à l'état sub-spontané sont nombreux mais ne dépassent pas une certaine altitude tandis qu'à l'inverse, l'*Arenga* est inconnu dans les basses terres.

Si on prend l'ensemble de la liste de l'inventaire on y trouve la plupart des espèces arborée présentes à Timor jusqu'à environ 900 mètres qu'elles soient décidues ou sempervirentes. Cependant on ne les trouve pas toutes en même temps en raison de la dimension réduite des bosquets et des différences d'altitude. Mais on peut considérer que malgré la fragmentation des écosystèmes forestiers les bosquets et bois protégés ont servi de relais dans le maintien de nombreuses espèces. En effet, ils ne sont jamais très loin de lieux où l'on retrouve le même type de flore, sur les pentes abruptes des rivières et ruisseaux, très encaissés parce que l'île de Timor est de formation récente, et qui de ce fait sont impropre à la culture. Les animaux et en particulier les oiseaux, jouent certainement un rôle déterminant dans la dispersion de certaines espèces comme les *Ficus*.

Les Dani de la vallée de la Baliem.

Les Dani du sous-district de Kurulu où l'enquête a été menée sont répartis dans des unités territoriales appelées « *isa-eak* » situées en partie sur le fond de la vallée, en partie sur les pentes. Dans la partie plate et inondable de cette vallée située à 1.500 mètres les Dani ont mis au point des techniques très sophistiquées de culture de la patate douce avec un système de fossés qui servent à la fois pour le drainage et pour la constitution de boues fertilisantes à partir des adventices qui y sont jetées lors des désherbages. Dans les jardins de pentes d'autres variétés de patates douces sont cultivées. Les jardins collectifs sont préparés par essartage et brûlis par les hommes puis partagés entre les femmes qui sont chacune responsable d'une parcelle où elles effectuent les plantations. Les jardins sont utilisés pendant deux ou trois plantations successives puis abandonnés pendant une période qui peut aller généralement de cinq à dix ans, quelquefois plus longtemps, mais pas suffisamment pour que la végétation secondaire puisse atteindre un stade comparable à celui de la forêt dense primaire. Actuellement cette dernière n'existe que sur le haut des pentes au-dessus de la zone cultivée. Pourtant on remarque dans la vallée quelques

bosquets contenant de gros arbres. Ce sont des lieux interdits de culture et donc d'essartage. Ils sont principalement de deux types, ceux où sont conservés des paquets sacrés représentants les défunt (wakumō) et d'autres où étaient conservés des trophées de guerre ou qui avaient été le lieu d'événements importants. En dehors des cérémonies seuls les responsables des rituels peuvent pénétrer dans ces lieux.

L'attitude des Dani vis à vis de la grande forêt est ambiguë dans la mesure où elle est considérée abriter les esprits de défunt qui peuvent être dangereux pour les vivants. Mais la forêt fournit également un certain nombre d'éléments indispensables et en particulier le bois servant à faire les clôtures des jardins destinées à empêcher les porcs d'y pénétrer. On n'hésite donc pas à couper des arbres quand on en a besoin. Actuellement, face aux menaces qui pèsent sur leur territoire de la part de populations extérieures, on peut constater des essartages de pentes sur des surfaces trop grandes pour être cultivée étant donné la main d'œuvre disponible. L'objectif est de pouvoir justifier d'une utilisation du sol auprès de l'administration. Il n'y a donc apparemment pas de réticence à couper la forêt chez cette population foncièrement agricole depuis des siècles et sans doute plusieurs millénaires⁶.

Chez les Dani il existe une nette distinction entre la forêt et le domaine cultivable. D'ailleurs les clôtures des jardins, faites de planches solides, demeurent en place quand le jardin est abandonné, marquant ainsi dans le paysage les limites du domaine agricole, même quand il y a régénération de la végétation spontanée. Les porcs peuvent pénétrer dans ces terres en jachère et il en est de même dans les bosquets protégés.

Dans quelle mesure ces bosquets peuvent-ils être considérés comme des vestiges de la végétation qui occupait la vallée avant les débuts de l'agriculture? Il n'est pas sûr qu'à une époque lointaine et avec une autre population ces lieux n'aient pas été essartés. En outre les Dani disent qu'il faut de temps en temps couper des arbres dans les bosquets protégés pour permettre à leur végétation de se régénérer. Mais pour cela il faut effectuer un rituel vis à vis des ancêtres qui gardent ces bosquets. Ces derniers ont donc été plus ou moins soumis à l'action des hommes.

L'intérêt de cet exemple des Dani du district de Kurilu est que l'on possède pour cette région des profils polliniques effectués à partir de sédiments recueillis dans un marais et dont les plus anciens datent de plus de 7.000 ans (Haberle *et al.*, 1991). A partir de la fréquence et de l'analyse de particules carbonisées correspondant à la même période on peut supposer qu'il y avait défrichage agricole dès le début mais avec une intensification à partir de 5.200 ans. Le tableau ci-dessous compare la liste des espèces trouvées dans le profil pollinique correspondant à la période précédant l'intensification agricole avec celle des espèces relevées dans plusieurs type de lieux: un lieu protégé *wakunmo*, la forêt primaire située sur les pentes, une forêt secondaire de fond de vallée et d'autres types de lieux protégés. On constate dans ce tableau que certaines espèces présente dans le profil pollinique ont complètement disparu de la vallée comme *Dacrydium* ou *Dacrycarpus* qui, il faut le remarquer étaient déjà très rares, tandis que *Nothofagus* restent dominantes dans la forêt sacrés et les jachères âgées tout comme dans la forêt primaire. Cependant la richesse

⁶ On a trouvé sur les hautes terres de Nouvelle-Guinée, des traces d'agriculture sous forme de canaux de drainage, datant de 8.000 ans. Dans la vallée de Baliem des profils polliniques montrent une diminution de la végétation forestière à partir d'environ 6.000 BP, ce qui correspond sans doute au début de l'agriculture dans la région.

floristique de la forêt protégée est plus importante que celle de la forêt primaire étudiée et qui se trouve sur les pentes et conserve donc en partie la richesse floristique de la forêt primaire existant jadis dans la vallée qui dépassait celle que l'on peut relever actuellement sur les pentes. On peut sans doute attribuer cette différence aux conditions édaphiques et au relief.

Tableau 1. La richesse floristique dans des milieux différents par rapport la richesse floristique de l'analyse pollinique

No	Richesse floristique de l'analyse pollinique	Lieu sacré <i>wakunmo</i>	Forêt primaire située sur les pentes	Forêt secondaire	Lieux protégés
1	<i>Araucaria</i>	x	x	x	x
2	<i>Casuarina</i>	x	x	x	x
3	<i>Celtis</i>	x	x	x	-
4	<i>Cunoniaceae (Schizomeria)</i>	x	x	-	-
5	<i>Dacrydium</i>	-	-	-	-
6	<i>Dacrycarpus</i>	-	-	-	-
7	<i>Dodonaea (plante pionnière)</i>	-	-	x	x
8	<i>Decaspermum</i>	x	-	-	-
9	<i>Elaeocarpaceae</i>	x	x	-	-
10	<i>Macaranga (plante pionnière)</i>	-	-	x	x
11	<i>Nothofagus</i>	x	x	x	x
12	<i>Pandanus</i>	x	x	-	-
13	<i>Phyllocladus</i>	x	x	-	-
14	<i>Proteaceae</i>	x	x	x	x
15	<i>Psychotria</i>	x	x	x	x
16	<i>Sauraria</i>	x	x	x	-
17	<i>Schefflera</i>	x	x	x	x
18	<i>Syzygium</i>	x	x	-	-
19	<i>Trema</i>	x	x	-	-

Les Alune du village de Lumoli

Le village de Lumoli, situé à l'ouest de l'île de Seram, est occupé par une population de langue austronésienne: les Alune. L'île de Seram jouit d'un climat sans saison sèche marquée. Le territoire du village s'étend à 5 km de la côte sur une profondeur d'une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau entre 100 et 800 mètres d'altitude. Une grande partie du territoire de Lumoli est recouverte d'une forêt dense dont les habitants tirent une part importante de leur subsistance, le sagou qui est leur nourriture de base mais aussi les produits de la chasse. Dans la forêt les Alune trouvent également le *damar* des *Agathis* dont la vente leur procure des revenus financiers.

Les Alune du village de Lumoli considèrent que c'est l'ensemble de leur territoire qui est sacré parce qu'il leur a été confié par leurs ancêtres, ou plus exactement par les ancêtres du lignage qui est arrivé le premier et qui est toujours considéré comme "maître de la terre". Par la suite ce lignage a donné un droit d'usage sur certaines parties du territoire aux autres lignages, au fur et à mesure de leur arrivée.

Il n'y a pas chez les Alune de limite nette entre ce qui est sauvage et ce qui est cultivé. Les vieilles jachères sont des lieux de chasse. Dans les agroforêts les espèces spontanées se mêlent à d'autres qui sont plantées ou transplantées à partir de jeunes pousses de plantes utiles trouvées en forêt (Suharno et Friedberg, 1996).

Les Alune distinguent par des termes différents deux types d'agroforêts: des agroforêts complexes, c'est-à-dire composées de nombreuses espèces différentes, appelées *ai lebui* et des agroforêts à espèces dominantes dont les produits sont commercialisables, les *lusune*. Sont considérées comme *lusune* des agroforêts composées d'espèces cultivées comme le giroflier ou le café, mais aussi les formations spontanées à sagoutiers (*Metroxylon*) et à *Agathis* ou *Canarium*. Ces deux types d'agroforêts ont été constitués à partir de champs abandonnés mais aussi à partir de chablis naturels qui ont été progressivement enrichis d'espèces utiles par semis ou plantation. Quand sur dix arbres quatre sont utiles, le lieu devient une agroforêt; et acquiert alors un statut irréversible qui interdit son essartage. Les Alune considèrent ces agroforêts comme la manifestation de la vitalité et de la pérennité du lignage qui la possède. Les plus anciennes se trouvent en hauteur sur les collines, là où était jadis le village. En effet, celui-ci s'est déplacé à plusieurs reprises à l'intérieur de son territoire mais son lieu d'implantation actuel, limitrophe du territoire du village côtier d'Eti, leur a été imposé par l'administration.⁷ Actuellement c'est vers le bas du territoire que se trouvent les champs cultivés et les jachères qui leur succèdent.

Du point de vue de la biodiversité, les agroforêts ont une plus grande concentration en espèces utiles que la forêt aux alentours. On ne peut pourtant pas exclure que cette dernière ait été modifiée dans le passé et enrichie d'arbres utiles au fur et à mesure du déplacement du village. On ne peut pas non plus évaluer l'impact des Alune sur la fréquence de espèces rares. Notons qu'actuellement ils ont pris conscience de la menace qui pèse sur *Gymnostoma rumpbianum*, espèce très appréciée comme combustible et pour cette raison menacée de disparition. Certains Alune favorisent la repousse de cette espèce. D'une manière générale les Alune considèrent que l'ensemble de leur territoire leur a été confié par leurs ancêtres et qu'ils doivent en assurer la sauvegarde, mais il existe une sorte de gradient dans la protection de la végétation entre la partie basse de ce territoire, où les Alune ont été plus ou moins forcés de s'installer, soumise périodiquement à l'essartage, et la partie haute, couverte de forêt dense, où ils vivaient jadis et où sont installées les agroforêts lignagères.

L'unité du territoire du village se manifeste en particulier à l'occasion des rituels qui marquent les étapes de la vie (naissance, mariage, funérailles), pour lesquels, en dehors de la cérémonie chrétienne, il faut apporter des offrandes de produits animaux et végétaux

⁷ A la suite des troubles qui ont marqué la fin de la colonisation hollandaise, l'administration indonésienne a demandé aux populations de se rapprocher de la côte et des moyens de communications.

venant de tous les types d'espaces qui composent le territoire. En outre, les ancêtres pouvant apparaître dans des lieux consacrés particuliers répartis sur tout le territoire, c'est donc bien l'ensemble de ce dernier que leurs descendants se doivent de protéger. Actuellement les Alune de Lumoli se défendent contre les incursions des entreprises forestières et des transmigrant venus d'autres îles. Une usine de contreplaqué s'est installée sur la côte, à une quinzaine de kilomètres de Lumoli, et pour l'alimenter on coupe les arbres dans la forêt environnante. Pour l'instant, les habitants de Lumoli résistent et refusent de vendre des droits de coupe sur leur territoire.

CONCLUSION

Comme nous l'annoncions dans l'introduction, nous avons donc présenté ici des espaces protégés dont le rôle est différent aussi bien du point de vue social que du point de vue de la préservation de la richesse floristique. Sur ce dernier point ce n'est que dans le cas des Dani qu'il est possible d'établir une comparaison avec l'état de la richesse floristique avant le développement de l'agriculture.

Dans les exemples présentés ici j'ai choisi à dessein des situations contrastées : celle de Timor et des Dani, où les bosquets et forêts protégées ne constituent qu'une partie limitée du territoire d'une communauté et celle de Seram où, pour le village étudié, c'est la totalité du territoire qui est considérée comme sacrée et placée sous la protection des habitants.

Chez les Bunaq, le bosquet dont il a été traité en détail se trouve sur des terres jadis interdites au bétail, chez les Dani les porcs peuvent pénétrer dans les lieux sacrés. Dans un cas la coupe d'une branche et à fortiori d'un arbre est totalement interdite ; des prélevements de bambous, de rotins et de fibres de palmier ne sont possibles qu'une fois par an. Dans l'autre c'est l'essartage pour la culture qui est interdit mais on peut, en prenant des précautions rituelles, couper périodiquement des arbres pour renouveler la forêt.

Dire, comme les Alune, que tout un territoire est sacré ne signifie pas que l'ensemble va être frappé d'un interdit d'utilisation, mais que personne hormis les ayants- droit, c'est-à-dire les membres de la société locale, ne pourront disposer d'un droit d'usage et qu'ils devront le faire dans le cadre des règles coutumières. Les arbres, sauvages et cultivés, participent du lien privilégié que les Alune entretiennent avec les ancêtres et sont une manifestation de la pérennité de chaque lignage ; à ce titre, ils doivent être l'objet de soins assurant leur reproduction. Ceci explique sans doute que les Alune considèrent que les formations de *Metroxylum* et d'*Agathis*, présentant toutes les caractéristiques de formation spontanées, ont été plantées par leurs ancêtres.

Du point de vue de la biodiversité, la situation est également très différente entre Timor où les formations végétales adaptées à l'existence d'une saison sèche marquée ont été très modifiées par l'agriculture sur brûlis et l'élevage et celle des deux autres îles où règne un climat tropical humide propice à la présence d'une végétation sempervirente luxuriante. Mais dans un cas, celui de Seram, l'impact d'une agriculture sans élevage, ne fournissant pas la nourriture de base et comportant des pratiques agroforestières

préservant la flore arborée spontanée, a eu plus d'influence sur la composition floristique que sur l'aspect de la couverture végétale elle-même. Alors que dans la vallée de la Baliem, chez les Dani, cette dernière a été complètement transformée.

Malheureusement nos données sont trop incomplètes et disparates pour que l'on puisse dresser une typologie permettant d'associer critères écologiques et sociologiques. Tout ce que nous pouvons faire pour l'instant est de tenter de dresser une liste de ces critères. Par exemple il serait nécessaire de prendre en compte l'idée que les population locales se font de leurs intervention dans l'existence des êtres, vivants et morts, visibles et invisibles qui peuplent leur territoire, ce qui inclut les plantes et les animaux. Or, même pour les Bunaq sur lesquels nous avons le plus d'informations, il n'est pas toujours possible de faire émerger l'implicite à propos de la question de savoir si les forêts et bosquets sacrés sont là pour protéger les lieux de culte et les êtres qui y sont associés ou si c'est l'inverse. Si les Bunaq s'exprime de façon explicite sur la nécessité de garder "au frais", à l'ombre des arbres, les "racines" des vivants pour les lieux d'habitation, pour le bois entourant les villages coutumiers les limites du périmètre qu'il faut protéger ne semble pas très fixes. Il en est de même pour les forêts situées au sommet des montagnes censées être l'habitat des ancêtres.

Pour comprendre la signification de la "sacralité" des différents types de lieux protégés, il est également important de savoir qui est responsable de cette protection, qui la contrôle. D'une façon générale on peut dire que si le plus souvent c'est un lignage particulier qui est investi de ces fonctions, celles-ci ne sont véritablement efficientes que si la totalité de la société locale y souscrit. C'est ce que l'on constate en particulier, quand ils sont le lieu de rituels collectif comme nous l'avons vu à Timor. Mais il faut aussi que les représentants de l'administration soutiennent les réglementations locales de protection, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas ces dernières années.

Venons en maintenant à l'évaluation de la richesse floristique préservée grâce à cette "sacralisation" d'un espace. Ce n'est que pour les Dani que l'on peut faire une comparaison avec un état antérieur aux débuts de l'agriculture, ce qui permet de confirmer que lorsque cette protection s'applique à des espaces trop réduits elle ne permet pas de sauvegarder les espèces dont la densité est faible.

Pour Timor où la richesse floristique n'a sans doute jamais été comparable à celle des deux autres îles, nous avons constaté une certaine homogénéité dans la richesse floristique des bois sacrés jusqu'à une altitude de 800 mètres. Ceci est dû au fait que ce ne sont pas les seuls lieux où les porte graine peuvent trouver refuge; il y a aussi les ravins encaissés formés par des cours d'eau plus ou moins permanents que l'on ne peut défricher et cultiver et qui constitue un réseau où les espèces sempervirentes perdurent. A Timor les distances ne sont jamais très grandes et les oiseaux ont dû jouer un rôle important dans la dispersion des graines, ce qui explique sans doute la prépondérance des *Ficus* dans les bosquets sacrés. Cependant certaines espèces poussant en altitude comme *Eucalyptus urophylla* qui a été très utilisé dans la construction se raréfient là où elles ne sont pas dans des périmètres protégés. Il faut remarquer que le santal qui a fait la célébrité et la richesse de l'île jadis ne se rencontre pas en forêt ou dans les bosquets à végétation sempervirente, mais dans des espaces ouvert à végétation arbustive dégradée ; on n'en trouve donc pas dans les bosquets sacrés cependant la coupe en était traditionnellement réglementée.

A Seram, il est certain que les pratiques agricoles et agroforesteries des Alune aboutissent à un enrichissement de l'ensemble de leur territoire en espèces utiles et donc que ces dernières sont présentes dans une plus grande proportion qu'elles ne l'ont été dans la végétation naturelle d'origine sans que nous ayons le moyen de l'estimer. Par contre ceci n'a sans doute pas empêché que certaines espèces rares ou très utilisées aient pu ou risqué de disparaître si on n'a pas pris soin de les reproduire.

L'analyse des exemples présentés indique qu'un facteur important dans l'évolution des écosystèmes concernés est la présence ou non de bétail et il est indispensable de savoir si les périmètres protégés lui sont ou non interdit. L'action de ce bétail est multiple: prise de nourriture, piétinement, retournement du sol quand il s'agit des porcs, transport de graines dans les fèces ou dans les poils. Ici encore nous manquons d'observations et d'études comparatives.

Les exemples que nous avons examinés montrent bien que la sacralité appliquée à des lieux peut avoir des significations très diverses et qu'il en découle des types de protection du milieu tout à fait différents. Comme nous l'avons vu, les raisons de la protection sont variées et il est difficile de savoir si les bosquets et les bois sacrés le sont en raison des autels qu'ils abritent ou si, à l'inverse, les autels y ont été placés postérieurement. Dans le cas du bosquet de Simulu Tantus à Abis, on peut supposer que l'autel de source qui s'y trouve était sa raison d'être et que ce lieu était déjà protégé par la population qui a précédé les Bunaq. Ces derniers n'ont fait qu'y ajouter leur statue d'ancêtre et l'ont intégré à leurs rituels agraires.

Si les bois sacrés sont des lieux de communication avec l'au-delà, les modalités de cette communication varient d'une population à l'autre: à Lumoli, où la sacralité concerne l'ensemble du territoire, elles apparaissent plus diffuses qu'à Timor où elles semblent se réduire à des points spécifiques marqués le plus souvent par des pierres d'autel comme si le sacré était domestiqué à l'image de l'ensemble du milieu.

Ainsi la gestion des bosquets et bois protégés s'inscrit dans les relations que les hommes entretiennent entre eux, avec leurs ancêtres et, dans le cas des Bunaq, avec ceux qui ont occupé le territoire avant eux. Elle témoigne de l'histoire de ceux qui en ont actuellement la charge et la biodiversité qu'elle abrite est aussi un résultat de cette histoire.

Mais l'histoire ne peut résoudre la question qui demeure sur les causes de la sacralité d'un lieu : celle-ci découle-t-elle du caractère exceptionnel de ce lieu ou à l'inverse est-ce le fait de le sacrifier qui en a fait un lieu exceptionnel ?

Cependant les facteurs pouvant expliquer ce contraste sont multiples et les données sont trop incomplètes pour qu'il soit réellement possible d'en tirer une typologie. Tout d'abord nos connaissances sur ce que pourrait être dans les deux cas une biodiversité végétale "naturelle" ne sont pas suffisantes. Aucun travail complet n'a été fait sur la biodiversité au niveau fonctionnel, nous ne possédons que quelques indications sur la richesse floristique du point de vue spécifique et pas de données permettant de définir des indices de diversité. Sur le plan du fonctionnement des sociétés concernées, les données sont également incomplètes; même dans le cas des Bunaq qui ont fait l'objet de recherches durant plusieurs années mais seulement jusqu'en 1973. Si, d'après les informations recueillies fin 1997, la maison responsable de Simulu Tantus a gardé toutes ses prérogatives et continue d'assumer l'organisation des rituels nécessaires au bon déroulement des

campagnes agricoles, les séquelles de la guerre, les modifications de l'habitat, la construction d'une route allant à la frontière ont entraîné des modifications dans les modes de vie dont il nous a été impossible d'analyser toutes les conséquences sur le plan écologique. Cependant, j'ai pu constater la transformation du bois sacré qui se trouvait à Railuli autour des restes d'autels d'un ancien village coutumier abandonné depuis plusieurs générations. Avant 1973, je l'avais connu avec un sous-bois très humide et des arbres couverts d'épiphytes dégoulinant d'eau. En 1997, alors que la saison des pluies avait commencé il se présentait comme un bosquet où les espèces sempervirentes étaient rares et dans lequel on trouvait tombées à terre des pieds d'orchidées desséchés.

Les Bunaq avec lesquels nous avons discuté étaient conscients de la dégradation de leur territoire et lors de notre dernier passage, les villageois avaient suscité une réunion avec le chef traditionnel pour remettre en vigueur l'ancienne partition entre terres de culture et terres de pâture. La situation actuelle à Lamaknen confirme la fragilité des écosystèmes timorais et l'on peut se demander quel rôle peuvent encore jouer des bosquets sacrés de taille réduite dans un tel contexte pour ce qui est du fonctionnement des écosystèmes. En ce qui concerne la richesse floristique, celle de Timor n'a sans doute jamais été comparable à celle des grandes îles indonésiennes comme Seram, sans saison sèche marquée. Dans ces conditions, on peut supposer que globalement les lambeaux de forêts protégées par la tradition ont suffi jusqu'à présent à préserver toutes les espèces existant à Timor, même si elles n'existent plus sur tout le territoire et si certaines deviennent de plus en plus rares. La détérioration vient plutôt du non-respect de la protection pour des forêts plus vastes dont certaines sont passées sous la gestion de l'administration forestière qui n'hésite pas à les exploiter sans toujours tenir compte de leur capacité de renouvellement. C'est aussi le cas des forêts qui couvrent les sommets et sont censées être le domaine des ancêtres mais dont les limites de protection ne sont pas nettement définies et qui sont souvent progressivement " grignotées " par les populations locales. Le grand *Eucalyptus*, indigène à Timor, qui pousse au dessus de mille mètres, *E.urophylla*, tend ainsi à se raréfier ; il en est de même du *Podocarpus imbricatus* qui figure dans les mythes Bunaq sous le nom de *ili guru*, terme qui symbolise les sommets perpétuellement couverts de nuages.

Une autre différence entre Seram et la région où a été menée l'enquête à Timor est que dans cette dernière il s'agit de sociétés fondamentalement agricoles où les ressources spontanées ne jouent qu'un rôle secondaire ; sauf le santal qui a fait la fortune et la célébrité de l'île, mais qui justement ne se rencontre pas en forêt mais dans des espaces ouverts, avec une végétation secondaire arbustive peu abondante.

Les exemples présentés ici montrent bien que la sacralité appliquée à des lieux peut avoir des significations très diverses et qu'il en découle des types de protection du milieu tout à fait différents. Dire, comme les Alune, que tout un territoire est sacré ne signifie pas que l'ensemble va être frappé d'un interdit d'utilisation mais que personne hormis les ayants- droit, c'est-à-dire les membres de la société locale, ne pourront disposer d'un droit d'usage et qu'ils devront le faire dans le cadre des règles coutumières. Les arbres, sauvages et cultivés, participent du lien privilégié que les Alune entretiennent avec les ancêtres et sont une manifestation de la pérennité de chaque lignage ; à ce titre, ils doivent être l'objet de soins assurant leur reproduction.

La situation timoraise est tout à fait différente. Tout d'abord, la majeure partie du territoire est utilisée soit pour la culture soit pour l'élevage, dont les produits constituent l'essentiel de la nourriture. Ensuite, en raison du climat, il est beaucoup plus difficile d'y reproduire des arbres et, en dehors de certaines espèces comme certains Ficus qui peuvent être bouturés, la transplantation à partir de plantules forestières n'est pas une pratique habituelle comme chez les Alune. Pourtant certains bosquets protégés, en particulier autour des points d'eau, pourraient être considérés comme des agroforêts. Mais à la différence de celles de Lumoli, elles peuvent contenir des arbres appartenant à chacun des membres du village et pas seulement à la maison responsable des lieux.

Comme nous l'avons vu, les raisons de la protection sont diverses et il est difficile de savoir si les bosquets et les bois sacrés le sont en raison des autels qu'ils abritent ou si, à l'inverse, les autels y ont été placés postérieurement. Dans le cas du bosquet de Simulu Tantus à Abis, on peut supposer que l'autel de source qui s'y trouve était sa raison d'être et que ce lieu était déjà protégé par la population qui a précédé les Bunaq. Ces derniers n'ont fait qu'y ajouter leur statue d'ancêtre et l'ont intégré à leurs rituels agraires. Dans ce cas un lieu privé, placé sous la responsabilité d'une seule maison, prend une importance pour l'ensemble du village. Pour Wehali, ce phénomène est encore plus frappant puisque le rituel de récolte effectué à Laran est valable pour l'ensemble du royaume. Ceci signifie que même si les responsabilités vis-à-vis des lieux sacrés et des autels qui s'y trouvent sont attribuées à une maison ou un lignage particulier, ceux-ci ont à en rendre compte à l'ensemble de la population. Si les bois sacrés sont des lieux de communication avec l'au-delà, les modalités de cette communication varient d'une population à l'autre: à Lumoli, où la sacralité concerne l'ensemble du territoire, elles apparaissent plus diffuses qu'à Timor où elles semblent se réduire à des points spécifiques marqués le plus souvent par des pierres d'autel comme si le sacré était domestiqué à l'image de l'ensemble du milieu.

Ainsi la gestion des bosquets et bois protégés s'inscrit dans les relations que les hommes entretiennent entre eux, avec leurs ancêtres et, dans le cas des Bunaq, avec ceux qui ont occupé le territoire avant eux. Elle témoigne de l'histoire de ceux qui en ont actuellement la charge et la biodiversité qu'elle abrite est aussi un résultat de cette histoire.

Mais l'histoire ne peut résoudre la question qui demeure sur les causes de la sacralité d'un lieu : celle-ci découle-t-elle du caractère exceptionnel de ce lieu ou à l'inverse est-ce le fait de le sacrifier qui en a fait un lieu exceptionnel ?

BIBLIOGRAPHIE

Barraud, C .& C. Friedberg. 1996. " Life living relationship in Bunaq and Kei Societies, Eastern Indonesia ", in S.Howell J.K. (ed.) *For the Sake of our Future: Sacrificing in Eastern Indonesia*, Leiden, Center of non Western Studies : 351-398.

Friedberg, C. 1989. " Social relations of Territorial Management in Light of Bunaq Farming Rituals ", in *Rituals and Socio-Cosmic Order in Eastern Indonesian Societies*, Barraud, C. et J.D.M. Platenkamp (eds.), *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde*, Part I, 145 : 548-562.

Friedberg, C. 1990. Le Savoir botanique des Bunaq, percevoir et classer dans le Haut-Lamaknen (Timor, Indonésie), Paris, *Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle*, Série Botanique.

Haberle, S.G., H. Hope and Y. De Fretes. 1991. Environmental change in the Baliem Valley, montane Irian Jaya, Republic of Indonesia. *Journal of Biogeography* (1991) 18 : 25-40 p.

Purwanto, Y. 1997. *Gestion de la biodiversité : Relations aux plantes et dynamiques végétales chez les Dani de la Baliem en Irian Jaya, Indonésie*. Thèse de Doctorat de l'Université Pierre et Marie Curie (Univ. Paris 6) Paris. 638 p + annexes.

Suharno, M.D. et C. Friedberg. 1996. "Le devenir de la biodiversité dans les kwasie, "friches/jachères" des alune de Seram de l'ouest (Moluques centrales, Indonésie de l'est) in *JATBA nouvelle série XXXVIII* n°spécial "Biodiversité, Fiches et Jachères, questions d'actualité, problèmes de toujours" : 131-152.